

Collecte OMR et collectes sélectives

C3 - Taux de couverture de la population

Définition	Pourcentage de la population des communes, du territoire considéré, desservies par un service de collecte (ordures ménagères résiduelles +collectes sélectives)	
		Unité : %
		Indicateur calculé aux niveaux :
		- National - Régional - Départemental - Collectivité
Déclinaison	Par déchets collectés (type de collecte) : ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) -déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)	
Exemple	97 % de la population nationale est desservie par une collecte sélective de verre, en 2009	
Mode de calcul	Rapport entre la population des communes situées sur le territoire considéré (sans double compte) desservies par un service de collecte et la population totale du territoire considéré.	
Donnée redressée	Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.	